

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 47
N° identifiant 2022-0348

Titre Candidature de la ville de Poitiers au programme de labellisation "Communes haltes - Chemins de Compostelle en France"

Rapporteur(s) Mme Clémence POURROY
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	--	--

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.
Retour de M. Stéphane ALLOUCH.

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

L'église Saint-Hilaire-le-Grand, dont la ville de Poitiers est propriétaire, a intégré la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au sein du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » en 1998.

Conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire, la ville de Poitiers a élaboré, en lien avec l'Agence française des chemins de Compostelle, son Plan de gestion local. Adopté en Conseil municipal du 12 décembre 2022 (délibération n° 10 (2022-0280), le Plan de gestion vise, entre autre, à maintenir et à améliorer l'accueil des pèlerins et à accompagner un développement touristique et économique durable.

Afin de conforter et de poursuivre les politiques et les initiatives engagées, l'Agence française des chemins de Compostelle propose aux communes, adhérentes à l'agence et volontaires, de s'inscrire dans la démarche de labellisation « Communes haltes - Chemins de Compostelle en France® ».

Le label Communes haltes - Chemins de Compostelle en France® s'adresse aux communes partageant des valeurs d'hospitalité et de solidarité. Le label répond pour les communes aux enjeux suivants :

- s'engager dans une démarche qualité de l'accueil des publics
- se mobiliser pour un tourisme culturel durable pour contribuer au développement territorial en transmettant et préservant l'héritage patrimonial et environnemental
- marquer leur appartenance à un réseau national de communes partageant des valeurs d'accueil.

Souhaitant poursuivre sa stratégie d'accueil, la ville de Poitiers s'est portée candidate à la labellisation « Communes haltes - Chemins de Compostelle en France® ». La ville de Poitiers favorise une activité touristique durable, en prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

La ville de Poitiers a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence en fin d'année 2022 et a été présélectionnée pour entamer la démarche de labellisation, pour la période 2023-2025.

Le processus se poursuit avec la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'actions en collaboration avec l'Agence française des chemins de Compostelle.

L'attribution du label permettrait à la ville de Poitiers de poursuivre son engagement et de bénéficier d'une visibilité et d'un relais de communication.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de poursuivre la démarche de labellisation « Communes haltes - Chemins de Compostelle en France® »**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR	44	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-170467- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.9	Culture	